



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-dixième session**  
**Deuxième Commission**  
Point 19 de l'ordre du jour  
**Suivi et mise en œuvre des textes issus**  
**des Conférences internationales**  
**sur le financement du développement**

**Afrique du Sud\* : projet de résolution**

## **Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**

*L'Assemblée générale,*

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ses résolutions 68/279 du 30 juin 2014 et 69/208 du 19 décembre 2014, ainsi que la résolution 2014/11 du Conseil économique et social, en date du 13 juin 2014,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> et le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>,

*Rappelant en outre* sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, et le document final adopté à l'issue de cette réunion<sup>3</sup>, ainsi que la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été organisée par son président le 25 septembre 2013, et le document final adopté à cette occasion<sup>4</sup>,

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Résolution 55/2.

<sup>2</sup> Résolution 60/1.

<sup>3</sup> Résolution 65/1.

<sup>4</sup> Résolution 68/6.



*Rappelant* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>5</sup>, qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

*Rappelant également* le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

*Réaffirmant* sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », sachant qu'elle s'inscrit dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement et qu'elle cherche à en assurer la pleine réalisation, et soulignant combien il importe de mettre en œuvre ce nouveau programme ambitieux, qui s'articule autour de l'élimination de la pauvreté et qui vise à promouvoir les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable,

*Réaffirmant également* sa résolution 69/313, du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'appuie et le complète, et contribue à mieux définir les cibles concernant les moyens de mise en œuvre, par l'adoption de politiques et de mesures concrètes dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable revitalisé,

*Soulignant* qu'il importe que le système des Nations Unies pour le développement soit ouvert à tous et que les États observateurs soient pris en compte dans la mise en œuvre de la présente résolution,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement<sup>6</sup>;

2. *Demande à nouveau* la création d'une nouvelle instance mondiale dédiée aux infrastructures, pilotée par les banques multilatérales de développement, comme il est prévu au paragraphe 14 du Programme d'action d'Addis-Abeba<sup>7</sup>, et prie son président, agissant en étroite collaboration avec le Secrétaire général, de prendre les dispositions voulues en vue de créer l'instance et d'organiser sa première réunion durant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale;

3. *Prie* le Conseil économique et social d'appliquer le paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui dispose que la participation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale aux travaux du Conseil sera intensifiée dans le cadre de la Réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale, en vue d'un meilleur traitement intergouvernemental des questions fiscales, et que les ressources du Comité seront améliorées de manière à le rendre plus efficace et à renforcer ses capacités opérationnelles, ce qui suppose qu'il tiendra désormais deux sessions par an, d'une durée de quatre jours ouvrés chacune, et qui prévoit la nomination des membres du Comité pour le mandat prenant effet en 2017 et les mandats suivants;

---

<sup>5</sup> Résolution 66/288, annexe.

<sup>6</sup> [A/69/358](#).

<sup>7</sup> Résolution 69/313, annexe.

4. *Réaffirme* la nécessité de renforcer encore le rôle indéniablement important de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement comme plaque tournante, dans le système des Nations Unies, pour le traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement et des questions connexes dans les domaines de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable;

5. *S'engage de nouveau* à élargir la participation des pays en développement et à leur donner davantage voix au chapitre dans la prise de décisions économiques internationales et la définition de normes en la matière et dans la gouvernance économique mondiale, estime qu'il est important de surmonter les obstacles à l'augmentation prévue des ressources et aux réformes de la gouvernance du Fonds monétaire international, note que la mise en œuvre des réformes du Fonds proposées en 2010 demeure la priorité absolue et demande instamment que ces réformes soient ratifiées au plus tôt, et réaffirme son engagement à réformer davantage la gouvernance du Fonds et de la Banque mondiale en tenant compte de l'évolution de l'économie mondiale;

6. *Se félicite* de la création, à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Mécanisme de facilitation des technologies à Addis-Abeba et de son inauguration durant le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, attend avec intérêt de voir toutes les composantes du Mécanisme, à savoir le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et la plateforme en ligne, entrer en pleine activité, et prie le Président du Conseil économique et social de nommer les deux coprésidents du forum de collaboration multipartite, dont l'un sera choisi parmi les pays en développement et l'autre parmi les pays développés;

7. *Prie* le Conseil économique et social d'instituer le forum annuel sur le suivi du financement du développement durant la session en cours, conformément aux dispositions de la section III du Programme d'action d'Addis-Abeba;

8. *Décide* que, aux fins d'un processus spécial de suivi renforcé, les modalités du forum seront les suivantes :

a) Le forum se réunira au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York chaque année au printemps, pendant cinq jours, dont une journée sera consacrée à la réunion avec les institutions de Bretton Woods, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce, ses travaux seront ouverts à une participation universelle, au niveau intergouvernemental, et il tiendra sa première session en 2016;

b) Les travaux du forum seront dirigés par deux coprésidents, un représentant d'un pays en développement et un représentant d'un pays développé, conformément au principe d'une représentation géographique équitable; le Président du Conseil économique et social nommera, en coopération avec le Président de l'Assemblée générale, les coprésidents du premier forum pour un mandat prenant fin à la date d'ouverture du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en 2016; les coprésidents du deuxième forum seront élus par le premier forum, chaque forum devant élire les coprésidents du forum suivant, pour un mandat prenant effet après la prochaine session du Forum politique de haut niveau pour le

développement durable et prenant fin à l'ouverture de la session suivante de celui-ci; les coprésidents auront, entre autres responsabilités, celles d'élaborer les projets de conclusion et de recommandation qui seront négociés et adoptés au niveau intergouvernemental au cours du forum, de faciliter les consultations à cette fin et de présenter, au Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour adoption, le rapport sur les travaux du forum dans lequel figureront les conclusions et recommandations adoptées au niveau intergouvernemental; les coprésidents seront rééligibles pour un deuxième mandat;

c) Les travaux de fond du forum seront fondés sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, les cibles concernant les moyens de mise en œuvre arrêtées pour les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les documents finals des précédentes Conférences internationales sur le financement du développement, soit le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement;

d) En préparation de la session du forum qui se tiendra au printemps, l'examen des points de l'ordre du jour et du programme de travail du forum, ainsi que des propositions concernant ses conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental, devra débiter rapidement, bien à l'avance de la session;

e) Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat sera le secrétariat technique du forum, sachant que, aux fins de la bonne exécution des mandats du forum, il conviendrait peut-être d'évaluer et de renforcer les capacités de son secrétariat technique;

9. *Décide* que le forum sera soutenu par le groupe de réflexion interinstitutions, qui sera convoqué par le Secrétaire général en vue de garantir un processus de suivi renforcé au niveau mondial et qui comprendra les principales institutions, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies, y compris les fonds et programmes et les institutions spécialisées dont les mandats ont trait au suivi, sur le modèle du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, rendra compte annuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions touchant le financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, donnera au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès et les lacunes en matière de mise en œuvre et formulera des recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier, compte étant tenu des dimensions nationale et régionale;

10. *Rappelle* que les institutions financières et commerciales internationales, en particulier les principales institutions participant au suivi du financement du développement, devraient jouer un rôle spécial dans tous les aspects du forum sur le suivi du financement du développement, y compris prendre une part active à ses travaux préparatoires, comme elles l'ont fait à l'occasion des Conférences de Monterrey, de Doha et d'Addis-Abeba;

11. *Souligne* qu'il importe de renforcer la cohérence dans l'élaboration des politiques économiques mondiales et, à cet égard, prie le Secrétaire général de la CNUCED de lui rendre compte de l'état d'avancement des préparatifs de la

quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

12. *Invite* les commissions régionales, avec l'appui des banques régionales de développement, des organisations régionales et des autres entités concernées, à tenir, selon qu'il conviendra, des consultations régionales qui pourront être utiles aux préparatifs du forum annuel sur le suivi du financement du développement;

13. *Prie* le Secrétaire général de réaffecter, en accord avec les donateurs concernés, l'intégralité du solde du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement au financement des activités de suivi du financement du développement, en particulier le forum sur le suivi du financement du développement, afin de faciliter la participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et, le cas échéant, d'autres parties prenantes aux préparatifs et aux travaux du forum;

14. *Prie également* le Secrétaire général d'établir avant la fin de janvier 2016, en tenant compte des dispositions de la présente résolution, une note sur l'organisation des travaux du forum sur le suivi du financement du développement qui sera examinée par les États Membres;

15. *Engage instamment* les donateurs internationaux et bilatéraux et autres donateurs potentiels à envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de financer les préparatifs du forum annuel, notamment la tenue de colloques régionaux, ainsi que les frais de voyage et la participation des représentants des pays en développement aux préparatifs et aux travaux du forum;

16. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies d'étendre, dans les limites de leurs mandats et de leurs moyens respectifs, l'application de la présente résolution aux États observateurs;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante et onzième session de l'application de la présente résolution;

18. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement ».